

COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion du mercredi 01 décembre 2021
Procès-verbal n° 14

Présidente Mme Maryse MOREAU
Présents MM. Didier DANIEL, Éric MAIOROFF, Gérard MOUSSAC et Jean - Louis OLIVIER.
Excusé M. François PAIREMAURE.

Approbation du PV n° 13 sans modification.

DATES DE REPORTS DES JOURNÉES DE COMPÉTITIONS NON-JOUÉES ***** SAISON 2021 / 2022

CHAMPIONNATS SENIORS	JOURNÉES ET DATES INITIALES	NOUVELLES DATES
Départemental 1 à 5 Seniors	<u>J 01</u> : 12 septembre 2021	19 décembre 2021

SAISON 2021 - 2022 : MATCHS de CHAMPIONNAT MASCULIN REMIS

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
D1		5	17/10/21	23701645	Poitiers 3 cités (1) Ozon (1)	Coupe de France	09/01/22
D2	A	3	02/10/21	237001933	Loudun (1) Vouneuil Béruges (1)	Coupe de France	11/12/21 à 20h
D3	B	5	17/10/21	23703060	Beaumont St Cyr (3) Vouillé (1)	Coupe de France	12/12/21
D4	B	10	20/11/21	23702239	Bonneuil Matours / Archigny (1) Châtelleraut Portugais (3)	Arrêté municipal	12/12/21
D4	D	10	20/11/21	23702500	Rouillé (2) St Maurice Gençay (1)	Intempéries	11/12/21 à 20h
D5	B	2	26/09/21	23757955	Les Roches La Villedieu (1) Colombiers (1)	Accession tardive	12/12/21

SAISON 2021 - 2022 : MATCHS de CHAMPIONNAT FÉMININ REMIS

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
Fém D1		9	28/11/21	23775472	St Cerbouille (1) Valdivienne Chauvigny (1)	Coupe de France	23/01/22
U11/13	C	1 Ph 2	27/11/21	24174817	Montmorillon (1) Loudun / ASM (1)		au plus tard le 18/12/21
U11/13	E	1 Ph 2	13/11/21	24174839	Lusignan (2) RC Parthenay Viennay (1)		au plus tard le 18/12/21
U11/13	E	1 Ph 2	27/11/21	24174846	Lusignan (2) Cerizaay / Interbocage (1)		au plus tard le 18/12/21

SAISON 2021 - 2022 : MATCHS de COUPES ou CHALLENGES REMIS							
Coupe ou Challenge	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
Coupe Louis David	2	27/11/21	24129798	Adriers / Le Vigeant (1)	Brion St Secondin (1)		11/12/21 à 20h
	2	28/11/21	24129801	Bonnes (1)	Chauvigny (3)	Coupe de France	12/12/21

SAISON 2021 - 2022 : MATCHS de CHALLENGE du POITOU FÉMININE REMIS							
Coupe ou Challenge	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
Challenge du Poitou	1	17/10/21	24100946	Dissay (1)	Le Tallud (1)	Coupe de France	19/12/21

RAPPEL IMPORTANT

La Commission demande la plus grande vigilance :

- aux arbitres (officiels et bénévoles) au moment de compléter la feuille de match en fin de rencontre
- aux capitaines et à l'encadrement des équipes avant la signature de la feuille de match

sur les remplacements et joueurs ou joueuses blessés

JOUEURS SUSPENDUS

Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur(se) suspendu(e) (sous toute réserve).

Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.

ACG Foot Sud 86	Ingrandes	Poitiers Cep
Antran	Jardres	Poitiers Gibauderie
Availles en Châtelleraut	Jaunay Marigny	Rouillé
Avanton	La Pallu	Sèvres Anxaumont
Beaumont St Cyr	Lavoux - Liniers	Smarves Iteuil
Biard	Leigné sur Usseau	St Benoît
Boivre	Ligugé	St Christophe
Bonnes	Lusignan	St Savin St Germain
Brion St Secondin	Mignaloux Beauvoir	St Saviol
Buxerolles	Montamisé	Stade Poitevin
Cernay St Genest	Montmorillon	Thuré Besse
Chasseneuil St Georges	Neuville	Usson l'Isle
Châtelleraut Portugais	Nieuil l'Espoir	Valdivienne
Châtelleraut SO	Nord Vienne	Valence en Poitou OC
Chauvigny	Nouaillé Maupertuis	Vicq sur Gartempe
Cissé	Oyré Dangé	Villeneuve Chauvigny
Civaux	Payroux Charroux Mauprévoir	Vivonne
Coussay en Mirebeau	Pleumartin La Roche Posay	Vouillé
Fleuré	Poitiers 3 cités	Vouneuil Béruges
Fontaine le Comte	Poitiers Asac	

DEPARTEMENTAL 2

Match n° 23701966 : Vouneuil-Béruges (1) – Avanton (1) en poule A du 14/11/21

Annotation au verso de la feuille de match.

La Commission prend note que la Commission de Discipline n'ouvre pas de dossier.

Dossier classé.

DEPARTEMENTAL 3

Match n° 23769737 : La Pallu (1) – Oyré Dangé (2) en Poule A du 17/10/21

La Commission prend note de la décision de la Commission d'Appel qui :

- valide le résultat de la rencontre tel que figurant sur la feuille de match
- annule les frais d'évocation.

Dossier classé.

DEPARTEMENTAL 4

Match n° 23702243 : Beaumont St Cyr (4) – Montamisé (2) en poule B du 05/12/21 remis le 12/12/21

Suite à l'accord entre les deux clubs, la rencontre en rubrique est inversée et se déroulera sur le terrain de Montamisé à la date initiale du 05/12/21 à 13h15.

Match n° 23702309 : Montamisé (2) - Beaumont St Cyr (4) en poule B du 01/05/22

Suite à l'inversion du match aller, la rencontre en rubrique se déroulera sur le terrain de Beaumont St Cyr.

DEPARTEMENTAL 5

Match n° 23758391 : Usson L'Isle (2) – Valence en Poitou Couhé (1) en poule E du 14/11/21

Réclamation du club d'Usson L'Isle (15/11/21 à 15h29) sur la présence sur le banc de touche d'un joueur (licence n° 2543281731) en état de suspension.

Sont présents à l'audition :

Pour la **Commission Sportive Litiges et Contentieux** :

- Mme MOREAU Maryse
- MM. DANIEL Didier, MAIOROFF Éric et MOUSSAC Gérard.

Pour le club d'**Usson L'Isle** :

- M. OLIVET Romain (joueur n° 1 et Président du club)
- M. MAUDET Stéphane (Arbitre assistant 1 de la rencontre)
- M. MARTIN Pascal (dirigeant, banc de touche)
- M. BERNARD Nicolas (joueur, banc de touche)

Pour le club de **Valence en Poitou Couhé** :

- M. COLLIN Léo (joueur n° 1 et Président du club)
- M. BONE Richard (joueur n° 6 et capitaine)
- M. MIRBEAUX Julien (Arbitre de la rencontre)
- M. RINAUD Thierry (Arbitre assistant 2 de la rencontre)

Excusés :

Pour le club d'**Usson L'Isle** :

- M. TEXIER Emmanuel (joueur n° 5 et capitaine) pour raisons professionnelles.

Pour le club de **Valence en Poitou Couhé** :

- M. BACLE Morgan (dirigeant, banc de touche) pour raisons personnelles.
- M. CABOCHE Jonathan (joueur) pour raisons professionnelles.

La Commission, après audition des présents,

Jugeant en premier ressort,

- Considérant que le joueur en cause du club de Valence en Poitou Couhé a été sanctionné par la Commission Départementale de Discipline (PV n° 7) du 04/11/21 d'un match de suspension (3ème avertissement) à compter du 08/11/2021,
- Considérant que le joueur en cause ne figure pas sur la feuille de match,
- Considérant qu'il résulte de l'article 171 des RG de la FFF qu'en cas d'infraction à l'une des dispositions prévues aux articles 148 à 170 et indépendamment des éventuelles pénalités prévues au Titre 4 desdits règlements, le club fautif aura match perdu si des réserves ont été formulées conformément aux dispositions des articles 142 ou 145 et régulièrement confirmées,
- Considérant qu'une infraction aux dispositions de l'article 150.2 des RG de la FFF nécessite, pour que puisse être remis en cause le résultat de la rencontre, que des réserves aient été formulées sur la feuille de match avant la rencontre dans les conditions fixées par l'article 142 des RG de la FFF,
- Considérant toutefois que l'exigence, dans ce cas, de réserves préalables, est fondée sur le postulat selon lequel les personnes qui sont présentes sur le banc de touche ou dans l'enceinte du terrain de jeu figurent sur la feuille de match avant le début de la rencontre,
- Considérant qu'en n'inscrivant pas ce joueur sur la feuille de match avant la rencontre le club de Valence en Poitou Couhé privait le club d'Usson L'Isle de la faculté de formuler des réserves avant le début de la rencontre
- Considérant ainsi qu'il ne peut être reproché à Usson L'Isle de n'avoir pas formulé de réserves sur la feuille de match avant le début de la rencontre quant à la présence du joueur en cause du club de Valence en Poitou sur l'aire de jeu,

Dit qu'il y a lieu de juger lesdites réserves sur le fond,

- Considérant que le joueur en cause était présent sur le banc de touche, ce qui a été confirmé par les personnes du club de Valence en Poitou – Couhé présentes à l'audition
- Considérant que le club d'Usson L'Isle a fourni, à l'appui de sa réclamation, des photos prouvant la présence du joueur en cause du club de Valence en Poitou Couhé, assis sur le banc de touche, ainsi que sa présence dans la zone technique.
- Considérant que les représentants d'Usson L'Isle précise que le joueur en cause a participé, pendant sa présence dans la zone technique, au coaching de son équipe,

La Commission,

Au vu des éléments recueillis en séance, et ce, malgré les doutes sur le rôle joué par le joueur en cause du club de Valence en Poitou Couhé durant ce match, estime, après en avoir délibéré, que le susnommé a exercé une fonction officielle lors de la rencontre en rubrique, le temps de sa présence sur le banc de touche et dans la zone technique afférents à son équipe,

- Considérant que le joueur en cause du club de Valence en Poitou Couhé, sanctionné d'un match de suspension (3ème avertissement) à compter du 08/11/2021, n'avait pas purgé le 14/11/21
- Considérant par ces motifs, que le joueur en cause était toujours en état de suspension le jour de la rencontre en rubrique,

Dit la réclamation fondée et donne match perdu par pénalité à l'équipe de Valence en Poitou Couhé avec -1 point et 0 but, l'équipe d'Usson L'Isle ne bénéficie pas du gain du match et conserve le résultat acquis sur le terrain, soit match nul avec 1 point.

Les droits de confirmation de réclamation (38 €) seront débités au club de Valence en Poitou Couhé.

Dossier classé

DEPARTEMENTAL 6

Match n° 24015152 : Coussay (2) – Loudun / Ceaux la Roche (3) en poule A du 14/11/21

Feuille de match reçue sans résultat.

Courriels des clubs de Loudun (30/11/21 à 19h21) et de Coussay (30/11/21 à 12h49) qui donnent le score de : 1 – 4.

Feuille de match complétée par la Commission.

Dossier classé.

Match n° 24014979 : St Saviol / Limalonges (3) – St Saviol (2) en poule C du 05/12/21 avancé au 28/11/21

Courriel du club de St Saviol (28/11/21 à 11h05) signalant l'impossibilité de préparer la composition des équipes.

Feuille de match papier reçue.

Dossier classé

U 15

Match n° 23859883 : Poitiers 3 cités (1) – Jaunay Marigny (1) du 27/11/21

Courriel du club de Poitiers 3 cités (28/11/21 à 22h32)

La Commission demande un rapport sur le contrôle des PASS sanitaires des joueurs de la rencontre en rubrique à recevoir avant le mercredi 08/11/21 à :

- M. Maxime ROUGE (arbitre officiel de la rencontre)
- M. Jonathan MONNEREAU (accompagnateur de l'arbitre)
- MM. Victor METHIVIER et Quentin DOREAU de Jaunay Marigny (banc de touche)
- MM. Yadali CAMARA et Khali CONTE de Poitiers 3 cités (banc de touche)

Dossier en instance.

CHAMPIONNAT FÉMININ DEPARTEMENTAL 1

Match n° 23775469 : Montmorillon (2) – Bressuire (2) du 28/11/21

Courriel du club de Montmorillon (28/11/21 à 18h14) et de l'arbitre officiel de la rencontre M. Sébastien GIRAULT (28/11/21 à 20h05) signalant un problème de FMI au moment de la saisie des noms des arbitres assistants.

Feuille de match papier reçue.

Dossier classé

Match n° 23775472 : St Cerbouille (1) – Valdivienne / Chauvigny (1) du 28/11/21

En raison de la fixation du match de Coupe de France de Chauvigny (1), la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 19/12/21 ou 23/01/22.

CHAMPIONNAT FÉMININ U11/U13 (géré par le District 86)

Rappels importants :

Les reports de matchs ne sont pas autorisés

L'utilisation de la FMI est obligatoire

Match n° 24174787 : Celles Verrines (1) – Bressuire (1) en poule A du 27/11/21

Feuille de match informatisée ou papier non reçue.

Match n° 24174800 : Poitiers 3 cités (1) – Niort Chamois / Chauray / Echiré (1) en poule B du 27/11/21

Feuille de match informatisée ou papier non reçue.

Match n° 24174817 : Montmorillon (1) – Loudun / ASM (1) en poule C du 27/11/21

Cas de covid dans les clubs de Montmorillon et Loudun / ASM.

Match reporté au plus tard le samedi 18/12/21.

Match n° 24174846 : Lusignan (2) – Cerizay / Interbocage (1) en poule E du 27/11/21

Cas de covid dans le club de Lusignan.

Match reporté au plus tard le samedi 18/12/21.

Match n° 24174847 : Thouars (1) – Niort Chamois / Chauray / Echiré (2) en poule E du 27/11/2021

Courriel du club de Thouars (26/11/21 à 19h45) signalant le forfait de son équipe.

2^{ème} forfait de l'équipe de Thouars (1) (sans déplacement de Niort Chamois / Chauray / Echiré (2))

Amende de 10€ au club de Thouars.

Dossier classé.

COUPE LOUIS DAVID

Match n° 24129798 : Adriers / Le Vigeant (1) – Brion St Secondin (1) du 27/11/21

Cas de covid dans le club d'Adriers.

La rencontre en rubrique est reportée au samedi 11/12/21.

Match n° 24129801 : Bonnes (1) – Chauvigny (3) du 28/11/21

En raison de la fixation du match de Coupe de France de Chauvigny (1), la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 12/12/21.

Match n° 24129807 : Coussay (1) – Sammarcolles / Mouterre Silly (1) du 28/11/21

Feuille de match informatisée ou papier non reçue.

Courriel du club de Coussay (30/11/21 à 12h56) signalant un problème de tablette qui empêche de transférer la FMI depuis dimanche soir.

La Commission demande à l'arbitre officiel de la rencontre M. Eric EPO IBEL à recevoir avant le **mercredi 08 décembre 2021** :

- La confirmation du score de la rencontre.
- Le nom des arbitres assistants et du délégué
- les remplacements et les éventuelles sanctions.

La Commission demande aux deux clubs à recevoir avant le **mercredi 08 décembre 2021** :

- La composition de leurs équipes (numéro de maillot – numéro de licence – nom et prénom)
- Le nom du capitaine
- Les éventuelles blessures.
- Le nom des arbitres assistants et du délégué
- les remplacements et les éventuelles sanctions.

Dossier en instance.

Match n° 24129811 : Valdivienne (1) – Jardres (1) du 27/11/21 à 18h

Inversion de la rencontre initialement prévue à Jardres.

Feuille de match papier non reçue.

Match n° 24129821 : Poitiers Beaulieu (1) – L'Espinasse / La Puye La Bussière (1) du 28/11/21

Rapport de l'arbitre officiel de la rencontre M. Alexandre MARTEAU.

La Commission demande un rapport sur le contrôle des PASS sanitaires des joueurs de la rencontre en rubrique ainsi que la photo de la composition des équipes (si elle a été faite) ou la composition des équipes à recevoir avant le mercredi 08/11/21 à :

- M. Alexandre MARTEAU (arbitre officiel de la rencontre) pour un complément d'informations éventuel.
- M. Saïd KAMAL (Président du club de Poitiers Beaulieu) et à un dirigeant présent le jour du match.
- MM. Cyrille BAJOUX (Président du club de L'Espinasse) et Jérôme BORDIER (Président du club de La Puye La Bussière) ainsi qu'à un dirigeant présent le jour du match.

Dossier en instance.

Match n° 24129824 : St Julien l'Ars (1) – St Savin St Germain (2) du 28/11/21

Courriel du club de St Savin St Germain (27/11/21 à 16h31) signalant le forfait de son équipe.

Forfait de l'équipe de St Savin St Germain (2) (sans déplacement)

L'équipe de St Julien l'Ars (1) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Amende de 31€ au club de St Savin St Germain.

Match n° 24129827 : Vernon (1) - St Maurice Gençay (1) du 28/11/21

Courriel du club de St Maurice Gençay (28/11/21 à 20h14) et de l'arbitre officiel de la rencontre M. Mathieu BALESTRAT (28/11/21 à 21H44) signalant une inversion dans la saisie du score de la rencontre.

Feuille de match modifiée par la Commission.

L'équipe de St Maurice Gençay (1) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Dossier classé.

COUPE LOUIS DAVID : 3^{ème} tour le 09/01/22					
N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.	résultats
64	ADRIERS / LE VIGEANT (1)	D4D	USSON – L'ISLE (1)	D1	
	BRION - ST SECONDIN (1)	D2B			
65	ACG FOOT SUD 86 (1)	D2B	SOMMIÈRES ST ROMAIN (1)	D3C	
66	ANTRAN (2)	D3A	THURE BESSE (1)	D2A	
67	ASM FC (1)	D3A	AVANTON (1)	D2A	
68	BONNES (1)	D4C	VERRIÈRES (1)	D1	
	CHAUVIGNY (3)	D2B			
69	CHAT PORTUGAIS (2)	D3A	OYRE DANGE (1)	D1	
70	COLOMBIERS (1)	D5B	CHASSENEUIL ST GEORGES (1)	D1	
71	COUSSAY (1)	D4A	CERNAY – ST GENEST (1)	D2A	
	SAMMARCOLLES / MOUTERRE SILLY	D5A			
72	ESPOIR FC (1)	D6A	CENON / VOUNEUIL (1)	D3B	
73	FONTAINE LE COMTE (2)	D2B	ROUILLE (1)	D1	
74	INGRANDES / ANTOIGNE (1)	D3A	BEAUMONT ST CYR (2)	D1	
75	LEIGNES SUR FONTAINE (1)	D2B	FLEURE (1)	D1	
76	LES ROCHES / LA VILLEDIEU (1)	D5B	STADE POITEVIN (3)	D3C	
77	MIGNALOUX BEAUVOIR (2)	D2B	LUSIGNAN (1)	D1	
78	MIREBEAU (1)	D3A	L'ENVIGNE (1)	D1	
79	MONCONTOUR (1)	D4A	NEUVILLE (3)	D2A	
80	MONTAMISE (1)	D2A	COUSSAY LES BOIS (1)	D3A	
81	NALLIERS (1)	D4C	SÈVRES ANXAUMONT (1)	D2B	
82	NIEUIL L'ESPOIR (2)	D3C	CHÂTEAU LARCHER (1)	D1	
83	NORD VIENNE (1)	D2A	LA PALLU (1)	D3A	
84	POITIERS BEAULIEU FC (1)	D5E	MONTMORILLON (3)	D2B	
	L'ESPINASSE / LA PUYE LA BUSSIÈRE	D4C			
85	POITIERS CEP (1)	D3B	JARDRES (1)	D4C	
			VALDIVIENNE (1)	D2B	
86	POITIERS GIBAUDERIE (1)	D3B	ST JULIEN L'ARS (1)	D2B	
87	POITIERS PORTUGAIS (1)	D4C	NOUAILLE (2)	D3C	
88	QUINCAY (1)	D4A	VOUNEUIL BERUGES (1)	D2A	
89	SMARVES – ITEUIL (1)	D1	BOIVRE (1)	D2A	
90	ST LÉGER DE MONTBRILLAIS (1)	D3A	LOUDUN (1)	D2A	
91	ST MAURICE GENÇAY (1)	D4D	VALENCE O C (1)	D2B	
92	ST SAVIOL (1)	D4D	PAYROUX CHARROUX MAUPREVOIR (1)	D3C	
93	VIVONNE (1)	D3C	MIGNE AUXANCES (2)	D1	

Organisation du 3^{ème} tour de la Coupe Louis David : 60 équipes

32 équipes qualifiées au 2^{ème} tour de la Coupe Louis DAVID.

10 équipes de Départemental 2 exemptes au 2^{ème} tour

6 équipes de Départemental 3 poule C

12 équipes de Départemental 1

Soit un nombre de matches au 3^{ème} tour de 30

La commission constitue 5 groupes géographiques et procède à un tirage au sort intégral au sein de chaque groupe.

Suite de la compétition (Calendrier prévisionnel) :

1/16 de finale: le 19/20 mars 2022

1/8 de finale: le 07/08 mai 2022

1/4 de finale: le 21/22 mai 2022

1/2 finales : le 28/29 mai 2022

Finale : le 11 juin 2022

CHALLENGE des RÉSERVES

Match n° 24129838 : ASM (2) – Leigné sur Usseau (2) du 28/11/21

Courriel du club de Leigné sur Usseau (27/11/21 à 12h52) signalant le forfait de son équipe.

Forfait de l'équipe de Leigné sur Usseau (2) (sans déplacement)

L'équipe d'ASM (2) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Amende de 31€ au club de Leigné sur Usseau.

Match n° 24129840 : Biard (2) – Migné Auxances (3) du 28/11/21

Courriel du club de Migné Auxances (26/11/21 à 14h17) signalant le forfait de son équipe.

Forfait de l'équipe de Migné Auxances (3) (sans déplacement)

L'équipe de Biard (2) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Amende de 31€ au club de Migné Auxances.

Match n° 24129849 : Mignaloux Beauvoir (3) – Jardres (2) du 28/11/21

Courriel du club de Jardres (27/11/21 à 12h55) signalant le forfait de son équipe.

Forfait de l'équipe de Jardres (2) (sans déplacement)

L'équipe de Mignaloux Beauvoir (3) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Amende de 31€ au club de Jardres.

Match n° 24129857 : Mirebeau (2) – Nord Vienne (2) du 28/11/21

Courriel du club de Nord Vienne (28/11/21 à 10h44) signalant le forfait de son équipe.

Forfait de l'équipe de Nord Vienne (2) (sans déplacement)

L'équipe de Mirebeau (2) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Amende de 31€ au club de Nord Vienne.

Match n° 24129860 : Naintré (3) – Vicq sur Gartempe (3) du 28/11/21

Courriels de l'arbitre officiel de la rencontre M. Abraham ZINGA (28/11/21 à 20h12) et du club de Naintré (29/11/21 à 21h51) avec rapport FMI signalant le non fonctionnement de la tablette.

Feuille de match papier non reçue.

Dossier classé

Match n° 24129864 : Pleumartin La Roche Posay (2) – Dissay (2) du 28/11/21

Courriel du club de Pleumartin La Roche Posay (27/11/21 à 11h23) signalant le forfait de son équipe.
Forfait de l'équipe de Pleumartin La Roche Posay (2) (sans déplacement de l'équipe de Dissay (2))
Les frais de déplacement de l'arbitre M. Christian PREVEAUX (29,57) sont à la charge du club de Pleumartin La Roche Posay.
L'équipe de Dissay (2) est qualifiée pour la suite de la compétition.
Amende de 31€ au club de Pleumartin La Roche Posay.

Match n° 24129865 : Poitiers Gibauderie (2) – Valence en Poitou O.C. (2) du 28/11/21

Courriel du club de Valence en Poitou O.C. (26/11/21 à 15h13) signalant le forfait de son équipe.
Forfait de l'équipe de Valence en Poitou O.C. (2) (sans déplacement)
L'équipe de Poitiers Gibauderie (2) est qualifiée pour la suite de la compétition.
Amende de 31€ au club de Valence en Poitou O.C.

Match n° 24129866 : Quinçay (2) – Boivre (2) du 28/11/21

Courriel de confirmation de réserve du club de Quinçay (29/11/21 à 13h11)
Réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Boivre, pour le motif suivant : des joueurs du club de Boivre sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.
Jugeant en premier ressort,
Considérant, après vérification de la feuille de match de la rencontre : Boivre (1) – Thuré Besse (1) en Championnat Départemental 2 poule A du 21/11/21, dernière rencontre officielle de Boivre (1) qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé au dernier match de ladite équipe supérieure.
Considérant que l'équipe **de Boivre (2) n'est pas en infraction** avec les dispositions de l'article 26.C.2 des RG de la LFNA.
Par ces motifs dit la réserve non fondée et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match.
L'équipe de Boivre (2) est qualifiée pour la suite de la compétition.
Les droits de réserve (38€) seront débités au club de Quinçay.
Dossier classé.

Remarque du club de Quinçay sur la non inscription des remplacements de la rencontre en rubrique.
La Commission demande à l'arbitre officiel de la rencontre M. Jacques AUGIS de lui faire parvenir avant le **mercredi 08/11/21**, les remplacements qui ont été effectués pendant le match.
Dossier en instance.

Match n° 24129872 : St Benoît (3) – Leignes sur Fontaine (2) du 28/11/21

Courriel du club de Leignes sur Fontaine (28/11/21 à 11h53) signalant le forfait de son équipe.
Forfait de l'équipe de Leignes sur Fontaine (2) (sans déplacement)
L'équipe de St Benoît (3) est qualifiée pour la suite de la compétition.
Amende de 31€ au club de Leignes sur Fontaine.

Match n° 24129874 : St Savin St Germain (3) – Beaumont St Cyr (3) du 28/11/21

Courriel du club de St Savin St Germain (27/11/21 à 16h21) signalant le forfait de son équipe.
Forfait de l'équipe de St Savin St Germain (3) (sans déplacement de Beaumont St Cyr (3))
L'équipe de Beaumont St Cyr (3) est qualifiée pour la suite de la compétition.
Amende de 31€ au club de St Savin St Germain.

Match n° 24129875 : Valdivienne (2) – Poitiers Cep (2) du 27/11/21

Feuille de match informatisée ou papier non reçue.

Match n° 24129876 : Vouneuil-Béruges (2) – Poitiers Asac (2) du 27/11/21

Feuille de match papier reçue.

CHALLENGE du POITOU à 11

Match n° 24100943 : Lusignan (1) – Poitiers Gibauderie (1) en poule C du 05/12/21

Demande du club de Lusignan (courriel du 29/11/21 à 09h54) pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la Commission de District d'Arbitrage (selon les disponibilités des arbitres).

Si la demande peut être satisfaite, l'arbitre sera à la charge du club de Lusignan.

RÉSERVES NON CONFIRMÉES

- Match n° 23758676 : Sommières St Romain (1) – Nieuil l'Espoir (2) en Départemental 3 poule C du 28/11/21.
- Match n° 23775473 : Jaunay-Marigny (1) – Châtelleraut SO (2) en Départemental 1 Féminin du 28/11/21
- Match n° 24129822 : Quinçay (1) – Ligugé (3) en Coupe Louis David du 28/11/21.

ACCESSIONS et RETROGRADATIONS à la fin de la saison 2021 / 2022

Suite à l'Assemblée Générale du District à Lençloître du samedi 20/11/21, voici le nouveau tableau actualisé avec la suppression du niveau Départemental 6.

Accessions et rétrogradations à la fin de la saison 2021 - 2022 Championnat Masculin

Vient de Régional 3		0	1	2	3	4	5	6	7	8
Départemental 1 (1x14) en 20/21 Pour (1x12) en 22/23	monte en Régional 3	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2
	vient de Régional 3	0	1	2	3	4	5	6	7	8
	descend en Départemental 2	-4	-4	-4	-5	-6	-7	-8	-9	-10
	vient de Départemental 2	4	3	2	2	2	2	2	2	2
Départemental 2 (2 x12) 24 équipes	monte en Départemental 1	-4	-3	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2
	vient de Départemental 1	4	4	4	5	6	7	8	9	10
	descend en Départemental 3	-6	-6	-6	-6	-7	-8	-9	-10	-11
	vient de Départemental 3	6	5	4	3	3	3	3	3	3
Départemental 3 (2 x 12 et 1 x 13) 37 équipes Pour (3 x12) 36 équipes en 22/23	monte en Départemental 2	-6	-5	-4	-3	-3	-3	-3	-3	-3
	vient de Départemental 2	6	6	6	6	7	8	9	10	11
	descend en Départemental 4	-9	-9	-9	-10 ^①	-11 ^②	-12	-13	-14	-15
	vient de Départemental 4	8	7	6	6	6	6	6	6	6

Départemental 4 (5 x12) 60 équipes	monte en Départemental 3	- 8	- 7	- 6	- 6	- 6	- 6	- 6	- 6	- 6
	vient de Départemental 3	9	9	9	10	11	12	13	14	15
	descend en Départemental 5	- 10	- 10	- 10	- 11	- 12	- 13	- 14	- 15	- 16
	vient de Départemental 5	9	8	7	7	7	7	7	7	7

Départemental 5	monte en Départemental 4	- 9	- 8	- 7	- 7	- 7	- 7	- 7	- 7	- 7
	vient de Départemental 4	10	10	10	11	12	13	14	15	16

① 3 descentes dans chaque poule + l'équipe classée 10ème de la poule C

② 3 descentes dans chaque poule + l'équipe classée 10ème de la poule C + la moins bonne équipe classée 10ème des poules A et B

DIVERS

Courriel du club de Coussay :

Réponse par la messagerie Zimbra.

Courriels des clubs de Dissay et Usson L'Isle :

Pris note.

Courriel de M. Tanguy RODRIGUEZ :

Pris note.

Courriel du club de Nouaillé :

Nécessaire fait.

Courriel du club de Poitiers 3 cités :

La délivrance des licences est du domaine exclusif de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine.

NON UTILISATION de la FEUILLE de MATCH INFORMATISÉE

Rencontre du 20/11/2021

1^{er} avertissement :

U11 / U13 Fém : Match n° 24174829 : Migné / Neuville (1) - FC Boutonnais (1) en poule D
Aucune récupération de données du match sur la tablette.

TRANSMISSION TARDIVE ou NON TRANSMISSION de la FMI

Amende de 24€

Rencontres du 21/11/21

Match n° 23702370 : Sèvres-Anxaumont (2) - Buxerolles (3) en Départemental 4 poule C
le 25/11/21 à 22h35

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 81 €.

Prochaine réunion : le mercredi 08 décembre 2021 à 14h, sur convocation.

La présidente, Maryse MOREAU.

Le secrétaire, Éric MAIOROFF.